



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

Nombre de membres

En exercice : 20

Présents : 12

Votants : 12

Le dix octobre deux mil vingt-deux, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie de Sury-en-Vaux.

Date de convocation : trois octobre deux mil vingt-deux

Etaient présents : Ludovic AZUAR, Jérémy CAMPY, Christian CARRE, Valérie CHAMBON, Brigitte CHOTARD, Olivier CROUZET, Marie-Solange DOISNE FERÉ, Chantal MILLERIOUX, Pascale MARQ, Rémi PIERRE, François RENAUD, Jean-Pierre TOUZERY.

Excusés : Julien BARBEAU, Carole BEGUE, Pierre COQUILLAT, Antoine FLEURIET, Thomas JACQUET, Patrick LEGER, Louison RAIMBAULT, Anna RUELLE.

DELIBERATION N°18/22 : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER 'Signalisation Canal latéral à la Loire'

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants,

Vu la délibération de la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire instituant un office de tourisme sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC),

Vu les statuts de l'EPIC,

Madame la Présidente propose aux membres du comité de direction de valider le projet, incluant le plan de financement proposé dans le cadre du projet LEADER 'Signalisation du Canal Latéral à la Loire'

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité de direction :

- ✓ **VALIDENT** le projet de demande de subvention LEADER relatif à la signalisation du canal latéral à la Loire
- ✓ **VALIDENT** le plan de financement proposé dans le cadre de ce projet annexé à la présente délibération,
- ✓ **AUTORISENT** le représentant légal de l'EPIC à solliciter une demande de subvention dans le cadre des fonds LEADER pour le projet précité,
- ✓ **AUTORISENT** le représentant légal à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Valérie CHAMBON

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le 02 NOV. 2022
Pour extrait conforme
fait à Sancerre, le 26/10/2022
La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERÉ





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

Nombre de membres

En exercice : 20

Présents : 12

Votants : 12

Le dix octobre deux mil vingt-deux, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie de Sury-en-Vaux.

Date de convocation : trois octobre deux mil vingt-deux

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

02 NOV. 2022



Etaient présents : Ludovic AZUAR, Jérémy CAMPY, Christian CARRE, Valérie CHAMBON, Brigitte CHOTARD, Olivier CROUZET, Marie-Solange DOISNE FERÉ, Chantal MILLERIOUX, Pascale MARQ, Rémi PIERRE, François RENAUD, Jean-Pierre TOUZERY.

Excusés : Julien BARBEAU, Carole BEGUE, Pierre COQUILLAT, Antoine FLEURIET, Thomas JACQUET, Patrick LEGER, Louison RAIMBAULT, Anna RUELLE.

DELIBERATION N°19/22 : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER 'Circuit des Granges Pyramidales'

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants,

Vu la délibération de la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire instituant un office de tourisme sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC),

Vu les statuts de l'EPIC,

Madame la Présidente propose aux membres du comité de direction de valider le projet, incluant le plan de financement proposé dans le cadre du projet LEADER 'Signalisation du Canal Latéral à la Loire'

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité de direction :

- ✓ **VALIDENT** le projet de demande de subvention LEADER relatif au Circuit des Granges Pyramidales,
- ✓ **VALIDENT** le plan de financement proposé dans le cadre de ce projet annexé à la présente délibération,
- ✓ **AUTORISENT** le représentant légal de l'EPIC à solliciter une demande de subvention dans le cadre des fonds LEADER pour le projet précité,
- ✓ **AUTORISENT** le représentant légal à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Valérie CHAMBON

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 26/10/2022
La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

Nombre de membres

En exercice : 20

Présents : 12

Votants : 12

Le dix octobre deux mil vingt-deux, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie de Sury-en-Vaux.

Date de convocation : trois octobre deux mil vingt-deux

Etaient présents : Ludovic AZUAR, Jérémy CAMPY, Christian CARRE, Valérie CHAMBON, Brigitte CHOTARD, Olivier CROUZET, Marie-Solange DOISNE FERÉ, Chantal MILLERIOUX, Pascale MARQ, Rémi PIERRE, François RENAUD, Jean-Pierre TOUZERY.

Excusés : Julien BARBEAU, Carole BEGUE, Pierre COQUILLAT, Antoine FLEURIET, Thomas JACQUET, Patrick LEGER, Louison RAIMBAULT, Anna RUELLE.

DELIBERATION N°20/22 : BOUTIQUE / TARIFS VISITES 2023

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants,
Vu la délibération de la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire instituant un office de tourisme sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC),
Vu les statuts de l'EPIC,
Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Madame la Présidente propose aux membres du comité de direction de voter les tarifs 2023 pour les produits boutique et les visites guidées de l'office de tourisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité de direction :

- ✓ **DECIDENT** le maintien des tarifs boutique, visites et taux de commission sur dépôt-vente/exposition-vente à leur niveau actuel,
- ✓ **DECIDENT** de ne pas conditionner le départ en visite par une jauge minimum de participants,
- ✓ **DECIDENT** d'adopter le tarif F pour les groupes, soit : 75€ pour les visites confidentielles se déroulant un dimanche ou un jour férié.

Le Secrétaire de séance
Valérie CHAMBON

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 26/10/2022
La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERÉ

02 NOV. 2022

